



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des
Territoires du Rhône**

Service Sécurité et Transports

Unité Permis et Titres de navigation

Lyon, le **30 MAI 2014**

ASSOCIATION AQUA
Musée de la battellerie
21170 St Jean de Losne

Référence : ASTER

Affaire suivie par : Pascal GUILLEMELLE

pascal.guillemelle@rhone.gouv.fr

Tél. 04 78 62 52 57

Port : 06 14 05 17 75

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
Titre Provisoire de Navigation n°7003 du bateau ASTER valable jusqu'au 15 juin 2014	1 ex	A conserver

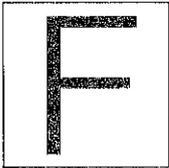
Le Chef de l'Unité Permis
et Titres de Navigation

Pascale PIQUEREZ

20

Pascal GUILLEMELLE

Adjoint Commerce
Unité Permis et Titres de Navigation

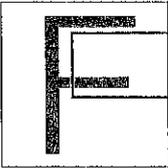


Certificat communautaire provisoire N° 7003

1. Nom du bâtiment ASTER	2. Type du bâtiment Bateau plaisance	3. Numéro européen unique d'identification immatriculation : NV 002229 LY
4. Nom et adresse du propriétaire Association AQUA Mairie 21170 St Jean de Losne		
5. Longueur L/ L _{WL} ^(*) 30,42m/5,02m Nombre de passagers / Nombre de lits^(**) /		
6. Rubrique pour la mention de l'équipage :		
6.1 Rubrique pour la mention des modes d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales^(**)		
6.2 Equipement du bateau conformément à l'article 23.09 Le bateau est conforme^(*) / n'est pas conforme^(*) à l'article 23.09, paragraphe 1.1^(*) / à l'article 23.09, paragraphe 1.2^(*).		
Rubrique pour la mention de l'équipe minimal conformément aux prescriptions nationales ou internationales ^(**)		Rubrique pour la mention des modes d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales
6.3 Rubrique pour la mention de l'équipage minimal de bâtiments qui, conformément aux prescriptions nationales ou internationales, ne font pas parties des catégories générales réglementées^(**).		
7. Installation(s) à gaz liquéfiés : L'attestation est valable jusqu'au		
8. Conditions particulières : - Le titre provisoire est donné pour permettre le transfert de l'écluse de St Léger les Vignes (canal du Nivernais) à St Jean de Losne (gare d'eau), - Ce transfert se fera en autonomie sur le canal du nivernais puis à partir de Chalon sur Saône, sur la Saône, en convoiage à couple avec le bateau CORNELIA HELENA - P017061F et ceci à partir du 30 mai 2014. - Présence à bord : Appareux, accessoires de sécurité d'incendie, matériel de sauvetage, d'assèchement de capacité totale 166 l/mn, mouillage (2 ancres arrières de 60kg). - Ce titre n'est valable pour le convoiage que si le matériel prescrit et les annotations figurant dans l'attestation de navigabilité établie par l'expert M.TISSOT en date du 15 mai 2014 sont respectés et présents à bord.		
9. Transport de matières dangereuses : voir case distincte^(*)		

63919

ND



10. Validité

Le certificat provisoire (*) / ~~le certificat d'agrément provisoire (**)~~ est valable jusqu'au : **15/06/2014**
~~pour la navigation (**)~~ / pour un seul voyage(**) (date)

Le bâtiment mentionné ci-dessus est reconnu capable de naviguer
~~sur les voies de communications de la (des) zone(s) (**)~~ **pour une navigation en autonomie en zone 4 et en convoiage à couple en zone 3**

~~sur les voie(s) de la (des) zone(s) (**)~~
~~en~~ [(Nom des États (**))]

~~à l'exception de~~

sur les voies suivantes : Ecluse St LEGER LES VIGNES (YONNE) canal di Nivernais au port de St Jean de Losne,

11.,
Lieu Date

LYON, le **30 MAI 2014**

Pour le Préfet du Rhône et par délégation

Autorité compétente pour le certificat provisoire d'agrément

Le D.D.T. du Rhône

Sceau

Signature



Joel PRILLARD

(*) Biffer les mentions inutiles

(**) Le cas échéant, indiquer les prescriptions nationales ou internationales

ND 63920

ND